

CONSEILLER VENDEUR EN VOYAGES

Titre Professionnel - Inscrit RNCP - En alternance

*Pour l'obtention du diplôme « Conseiller Vendeur en Voyages » enregistré au
RNCP au n° 37295.*

Voir la fiche sur France-competences.fr



Objectifs de la formation

Les compétences et aptitudes

Le Conseiller Vendeur en Voyages informe, conseille, et vend, en français et en anglais, des prestations de tourisme unitaires, forfaitaires, assemblées à la demande (forfaits dynamiques, voyages à la carte ou sur mesure), en réponse à une clientèle française ou étrangère, individuelle ou groupe, affaires ou loisirs. Il effectue les réservations et édite les documents correspondants (titres de transports, bons d'échanges, contrats de location, carnets de voyages...).

🕒 Durée : Environ entre 12 et 14 mois (420h de formation minimum)

BLOC 1 Réserver des prestations touristiques

Accueillir et conseiller les différents types de clientèles en français et en anglais en identifiant leurs besoins et attentes

Effectuer des réservations personnalisées, émettre les documents et les contrats de vente correspondants

BLOC 2 Vendre des prestations touristiques

Combiner des prestations à partir de la demande d'une clientèle groupe ou individuelle

Présenter et valoriser une destination et une offre en français et en anglais et contractualiser la vente

Gérer le dossier client dans le cadre légal et appliquer la politique qualité de l'établissement

BLOC 3 Concevoir et promouvoir un forfait touristique

Concevoir un forfait touristique et réaliser la cotation

Promouvoir un forfait touristique en français et en anglais



La certification

- Rédaction d'un Dossier Professionnel en amont
- Mise en situation professionnelle
- Entretien technique
- Questionnaire à partir de production(s)
- Entretien final

📍 À Six-Fours-les-Plages

🕒 3 heures

🎓 Obtention d'un Titre Professionnel de niveau 4

L'examen final se déroule devant un jury agréé par la DDETS et est composé de deux professionnels du métier.



Déroulement de la formation

La formation en alternance nécessite la signature d'un contrat d'apprentissage* (ou un contrat de professionnalisation) avec une entreprise d'accueil dont l'activité correspond aux compétences incluses dans la formation. En contrat d'apprentissage, le temps de formation est réparti sur deux types de périodes : des périodes de formation en e-learning (25%) et des périodes de formation en entreprise (75%).

Alternez entre les deux périodes
suivant un calendrier personnalisé



Périodes en entreprise

Grâce à l'alternance, bénéficiez d'une expérience professionnelle concrète lors de périodes en entreprise, pour apprendre en situations réelles.

Nous avons peut-être l'alternance qu'il vous faut !

Serez-vous accompagné(e) ?

En période en formation, un formateur à distance (professionnel du métier) vous sera attribué. Lors des périodes en entreprise, l'accompagnement est garanti par un Maître d'apprentissage (contrat d'apprentissage) ou un tuteur (contrat de professionnalisation). Tous deux ont pour rôle de vous encadrer à travers des entretiens réguliers et des suivis de progression.

Les modalités d'évaluation

Des quiz, des évaluations en cours de formation (ECF), des études de cas mais aussi des exercices d'application, des entretiens périodiques...

Apprenez tout en étant rémunéré(e)

Dans le cadre de l'alternance, vous percevez un salaire sur vos jours en formation au même titre que vos jours en entreprise, tout en bénéficiant du statut de salarié, avec ses droits et ses devoirs.

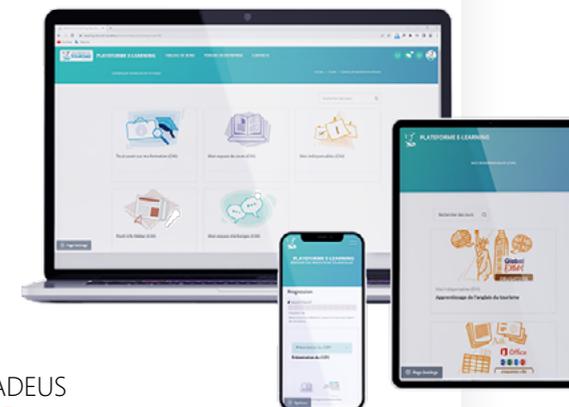
Périodes de formation en e-learning

Travaillez partout et à votre rythme depuis notre plateforme 100% en ligne** dédiée à la formation à distance. Il suffit d'une bonne connexion internet et de la motivation, et le tour est joué !

- Contenus de cours en ligne et téléchargeables
- Forums de discussion et messagerie instantanée
- Outils de veille informationnelle
- Espace d'échanges entre apprenants
- Support technique

Inclus aussi :

- Initiation au logiciel de réservation AMADEUS
- Remise à niveau d'anglais avec **Global Exam**
- Remise à niveau bureautique
- Accès la vidéothèque complète de **LinkedIn Learning**



* Avoir entre 18 et 29 ans (révolus), aussi accessibles aux travailleurs handicapés de tout âge et aux sportifs de haut niveau inscrits sur la liste arrêtée par le Ministère chargé des Sports (cf. alinéa 1 de l'article L.221-2 Code du sport)

** Plateforme accessible sur tous les supports (ordinateur, tablette et mobile) mais nous conseillons d'utiliser un ordinateur portable ou fixe pour un confort de travail optimal.



Débouchés

Exemples de métiers accessibles

- Conseiller voyages/séjours/vendeur/billetterie/commercial
- Billettiste/Télé billettiste voyages
- Agent de comptoir/de voyages/de réservation
- Assistant voyages/forfaitiste
- Chargé de point de vente voyages/de réservation



Chargé de point de vente



Forfaitiste

La suite pédagogique possible

- Responsable de Développement Touristique Territorial NIVEAU 6
- Conseiller Vendeur en Voyages NIVEAU 4

Pour connaître les passerelles vers d'autres certifications, consultez le site internet de [France Compétences](https://www.francecompetences.fr)

Modalités

Quels sont les pré-requis ?

- Maîtrise opérationnelle des logiciels de bureautique
- Niveau d'anglais B1
- Être en possession d'un ordinateur doté d'une caméra et d'outils bureautiques de traitement de texte et tableurs (Microsoft Office ou Suite) et avoir accès à une connexion internet avec un débit suffisant

Comment se passe l'inscription ?

- **Délai d'accès** : les inscriptions sont ouvertes toute l'année (e-learning)
- Étude de votre parcours (CV) et de votre projet professionnel
- Entretien et positionnement pédagogique
- Une fois le contrat d'alternance signé avec l'entreprise d'accueil, un calendrier définit les dates de début et de fin de formation et la répartition des périodes.

Frais de formation pris en charge

En alternance, que ce soit en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, **c'est à l'opérateur de compétences de l'entreprise que revient le financement** de la formation (hors frais annexes liés aux déplacements, repas, tenues, etc.)

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : academie-tourisme.fr/formation-conseiller-vendeur-en-voyages/



Quelques chiffres :

89%

de taux de satisfaction*
(2024 - source Edko de fin de parcours)

82%

de taux de réussite à
l'examen (2024 - moyenne CFA)

+500

personnes formées
chaque année



SIÈGE SOCIAL

contact@academie-tourisme.fr

04 89 33 15 00

60 Avenue Joseph Raynaud,
83140 Six-Fours-les-Plages

Retrouvez-nous sur les réseaux :



NOS CAMPUS ÉTUDIANTS*

CAMPUS LILLE

campuslille@academie-tourisme.fr

04 89 33 15 28

250 Rue Madeleine Rebérioux,
59000 Lille

CAMPUS LYON

campuslyon@academie-tourisme.fr

04 89 33 15 27

11 Passage du Panama,
69002 Lyon

CAMPUS TOULON

campustoulon@academie-tourisme.fr

04 89 33 15 29

60 Avenue Joseph Raynaud,
83140 Six-Fours-les-Plages



Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, contactez notre référente : referenthandicap@academie-tourisme.fr

*Le Titre Professionnel « Conseiller Vendeur en Voyages » n'est pas dispensé sur nos campus

Une marque commerciale



Membre du réseau



Certification



Reconnu par

